




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-221**

Séance publique du

24 mai 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1153062-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : mardi 28 mai 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019/2020 DANS LES ECOLES DE LA VILLE -
MESURES DE CARTE SCOLAIRE**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction de la Vie Scolaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019/2020 DANS LES ECOLES DE LA VILLE - MESURES DE CARTE SCOLAIRE- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a fait connaître les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Les mesures envisagées sont les suivantes :

I / OUVERTURES DE CLASSES

Classes dont l'ouverture sera effective :

en élémentaire :

- Ecole du Pont de l'Arc : 6ème classe
- Ecole de Célony : 8ème classe
- Ecole De Gennes : 8ème classe (classe accueillante de secteur ouverte en septembre 2018)

et dans le cadre des dédoublements des CE1 à 12 élèves en REP :

- Ecole Paul Arène : 8ème classe
- Ecole Joseph d'Arbaud : 9ème classe
- Ecole Henri Wallon : 12ème classe

II/ FERMETURES DE CLASSES

Classes dont la fermeture sera effective

en élémentaire :

- Ecole Jean Maurel : fermeture de la 8ème classe

en maternelle :

- Ecole des Lauves : fermeture de la 5ème classe
- Ecole des Floralies : fermeture de la 4ème classe

Soit en résumé :

- fermetures fermes : 3 classes (1 en élémentaire et 2 en maternelle)
- ouvertures fermes : 6 classes en élémentaire

Ecoles dont les effectifs seront à surveiller pendant la campagne d'inscription pour une éventuelle ouverture de classes accueillantes de secteur à la rentrée :

en élémentaire :

- école De Gennes (9ème)

en maternelle :

- école Simone Veil (4ème)

En ce qui concerne les ouvertures de classes, la Ville dispose de locaux vacants ou fera les travaux nécessaires (écoles en REP) pour accueillir les élèves dans les écoles prévues.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE**, pour la rentrée scolaire 2019/2020, des propositions de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, énoncées ci-dessus.

DL.2019-221 - PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019/2020 DANS LES ECOLES
DE LA VILLE - MESURES DE CARTE SCOLAIRE- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/05/2019
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»